

L'agriculteur, le charbonnier, l'éleveur et le gouverneur. Pistes pour une approche de la conflictualité forestière en région de prairie. Forêts et territoire dans le sud uruguayen vers 1800

Pierre Gautreau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/327>

ISSN : 1777-5434

Éditeur

Association des ruralistes français

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2003

ISSN : 1280-374X

Référence électronique

Pierre Gautreau, « L'agriculteur, le charbonnier, l'éleveur et le gouverneur. Pistes pour une approche de la conflictualité forestière en région de prairie. Forêts et territoire dans le sud uruguayen vers 1800 », *Ruralia* [En ligne], 12/13 | 2003, mis en ligne le 01 juillet 2007, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/327>

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

L'agriculteur, le charbonnier, l'éleveur et le gouverneur. Pistes pour une approche de la conflictualité forestière en région de prairie. Forêts et territoire dans le sud uruguayen vers 1800

Pierre Gautreau

- 1 Sortir des domaines de prédilection de la géographie forestière l'étude des zones où la forêt constitue ou a constitué récemment le paysage dominant ouvre des questionnements et des perspectives de recherche stimulants pour la biogéographie et la géographie historique. La forêt constitue en certaines régions une formation végétale marginale en termes de superficie relative à un territoire, insérée dans des formations arbustives ou herbacées et graminéennes qui dominent le paysage, faiblement ou non prise en compte par les programmes de recherche scientifique et les mesures de protection de l'environnement. Là, se tissent autour d'elle des interactions socio-spatiales originales, son fonctionnement dynamique et écologique prend une tournure singulière. En prenant pour exemple les galeries forestières de l'Uruguay, on propose ici de présenter quelques pistes de recherche de biogéographie historique concernant ce type de formations végétales.
- 2 Approcher l'objet socio-naturel qu'est la forêt dans un domaine à dominante herbacée, suppose que l'on multiplie les angles d'attaque, afin de pallier le manque souvent important d'études préalables sur de telles formations insérées dans de tels milieux. En l'absence de bases statistiques anciennes, de tradition sylvicole, l'approche sociale et anthropologique s'avère fréquemment nécessaire pour saisir rétrospectivement l'évolution de l'état des couverts forestiers et leurs dynamiques. C'est en particulier le cas pour la région de Montevideo, capitale actuelle de l'Uruguay.

- 3 Dans la région platéenne, l'arbre est aujourd'hui soit quasiment absent c'est le cas de la Pampa *stricto sensu*, celle de Buenos-Aires soit inséré marginalement dans un paysage faiblement ondulé à dominante herbeuse, les *campos subtropicaux* de l'Uruguay ¹. La forêt en tant que telle représente environ 3,5 % de l'actuel territoire politique uruguayen ; dépassant rarement 6 mètres de haut, elle couvre l'essentiel des cours d'eau, formant des galeries forestières et des îlots fragmentés là où le relief acquière quelque vigueur : collines de l'est et reculées basaltiques du front de pseudo-cuesta du centre-nord du pays. Vu cette rareté, l'étonnement est alors grand lorsqu'on se rend compte de la relative abondance des sources coloniales traitant des forêts ou des proto-industries liées à l'exploitation du bois : charbonneries, fours à chaux, briqueteries et tuileries. Le relevé exhaustif des Actes du Cabildo ² de Buenos-Aires a permis de recenser environ 160 documents touchant de près ou de loin à la question du bois, de l'arbre ou de la forêt ³. À Montevideo, outre le corpus des Actes du Cabildo local, qui n'a pas été dépouillé, on dénombre 31 textes touchant à ce thème dans les liasses de Finances publiques et Gouvernement ⁴. Enfin, un bref ouvrage moderne ⁵ traitant du régime de la terre dans le corpus législatif des Indes espagnoles cite ou évoque un grand nombre de documents référents directement à des questions d'usage des forêts dans le sud-ouest uruguayen. À Montevideo, les documents dépassent fréquemment les six folios, et six d'entre eux possèdent plus de douze folios, témoins de longs procès. Ce corpus réduit mais dense de plaintes, litiges, et mesures du gouverneur sert de base de réflexion ; il concerne une période allant de 1793 à 1824. La complexité des affaires et leur durée éclairent un monde que l'on pensait uniquement pastoral sous un angle plus complexe : le débat forestier n'est pas une question prise à la légère aux temps de la domination espagnole dans le Río de la Plata.
- 4 Abondance documentaire, importance des conflits liés à la forêt, ce double constat ne peut qu'interroger à la fois les idées reçues sur les milieux naturels marginaux en général (leur taille réduite serait à l'origine d'une faible diversité d'usages et d'interactions socio-spatiales limitées) et les diagnostics actuels portés sur les forêts-galeries régionales. Ces forêts du présent sont effectivement soumises à une faible gamme de perturbations et d'usages, signe d'un faible degré d'interactions sociales en leur sein ; une histoire centenaire de privatisation des secteurs forestiers explique en grande partie cela. Si l'augmentation des tensions pour la maîtrise de l'espace proportionnellement à la diversité des acteurs qui le pratiquent est bien, comme nous le pensons, règle commune, la conflictualité qui sourd des documents cités invite donc à formuler l'hypothèse d'un passé où la multifonctionnalité des forêts de la région de Montevideo était une réalité première. Plus largement, cette piste de recherche permet, dans la lignée de récents travaux d'historiens argentins ⁶, d'apporter des nuances à la vision courante sur le monde rural colonial platéen. Ces apports récents soulignent notamment l'importance des agriculteurs (*labradores*) et des petits éleveurs de bétail au 18^e siècle, dans les zones d'influence de Buenos-Aires et du sud-ouest uruguayen, là où l'historiographie classique s'attache à la description d'une société éminemment latifundiaire et pastorale. Dans cette même perspective de révision historiographique, nous aimerions souligner quelques pistes pour appuyer l'idée d'une complexité plus grande de la société rurale « uruguayenne » vers 1800 : celle-ci aurait possédé ses interstices forestiers avec des groupes spécifiques, et son usage du milieu aurait été plus diversifié qu'une simple exploitation des herbages.

- 5 Au tournant du 18^e et du 19^e siècle, des tendances de plus en plus nettes s'affirment, attisant les conflits liés aux formations arborescentes dans la région. Deux cent ans après la fondation définitive de Buenos-Aires et 80 ans après celle de Montevideo, la ressource-bois commence à se raréfier dans les rayons d'influence directe des villes. Au pays de l'herbe, ce matériau essentiel suscite donc un nombre croissant de passions. Sans qu'il y ait toujours de relation de cause à effet avec ce premier phénomène, le mouvement d'accaparement privé des forêts contre les Lois des Indes qui établissent la communauté d'usage des « Herbages, forêts et points d'eau »⁷ prend de l'ampleur. L'interdiction de couper les arbres des forêts bordant leurs pâturages, que certains éleveurs établissent à l'encontre de leurs voisins, provoque nombre de conflits face auxquels l'autorité n'adopte pas de position claire.
- 6 Cette conflictualité liée aux conceptions sur les modes de tenure du sol en Amérique est partagée avec de nombreuses régions forestières du continent⁸, régions où la forêt occupe de bien plus amples surfaces. On peut donc s'interroger sur les spécificités de cette conflictualité dans le type de forêts qui nous intéresse : leur morphologie, leur extension, leur imbrication dans un système essentiellement pastoral sont exceptionnelles. Les modes de conflictualité en sont-ils pour autant affectés ?
- 7 Par ailleurs, quelle est l'utilité pour le géographe d'une approche historique des milieux naturels par le biais du conflit ? Cet angle d'attaque permet tout d'abord une tentative de restitution de la diversité d'usages et de pratiques forestières ; on peut ainsi espérer revisiter la notion de « multifonctionnalité » d'un milieu naturel. Cette démarche est un pas nécessaire pour l'évaluation du régime de perturbation à l'époque étudiée, à la cartographie des zones touchées par les activités coloniales, préliminaire à tout diagnostic actuel sur les forêts. On peut enfin espérer toucher du doigt l'importance de la forêt dès la fin du 19^e siècle dans les débats sur le territoire de Montevideo. Bien plus que l'herbe, l'arbre et les ensembles qu'il forme semblent dans la région se faire les dépositaires d'une mémoire du milieu et du territoire⁹.

Les mondes de la forêt

- 8 Dans la définition de l'assise territoriale de chaque groupe humain lié au thème qui nous intéresse, se pose la question des espaces fréquentés (milieu rural ou urbain, pâturages ou forêts) et du degré de connaissance « trans-milieu » de chaque groupe. Si la transitionnalité spatiale des espaces de vie semble être le cas pour la majorité (on pratique à la fois les zones forestières et les espaces ouverts), des degrés sont perceptibles dans cette transitionnalité, dessinant trois grands ensembles, selon leur plus ou moins grande implication dans l'espace forestier.

Ceux du dedans : les *montaraces*

- 9 Dans la région, toute personne fréquentant la forêt n'en est obligatoirement qu'amant temporaire. La force des choses ici la faible ampleur des surfaces boisées interdit que ne s'établissent des genres de vie totalement forestiers, du type de ceux que l'on rencontre dans les pays possédant de grands massifs. Mêmes ceux que la voix populaire nomme *montaraces*, soit « hommes des bois », n'ont semble-t-il pas pratiqué l'autonomie, du moins dans la région ; charbonnier ou bûcheron, il fallait bien vendre au delà des lisières le produit du labeur en sous-bois charbon, gibier, bûches et pousser parfois jusqu'au

pueblo afin d'acquérir les produits de première nécessité. Parmi ces personnes, les documents choisis sont particulièrement diserts sur le groupe des charbonniers. Puisqu'ils semblent avoir constitué le plus forestier des groupes étudiés, attardons-nous sur leur cas.

- 10 Le charbonnage dans la région uruguayenne a vraisemblablement très peu évolué depuis l'arrivée des blancs début 18^e siècle. Les fours actuels que l'on peut encore observer ressemblent aux gravures européennes modernes (voir les planches de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert). Dans l'est du pays ¹⁰, l'exploitation actuelle semble être le plus souvent le fait de personnes seules ou en couple, et sert de complément à d'autres activités élevage de quelques bêtes, travaux divers de subsistance. Dans l'attirail du charbonnier, seule la tronçonneuse tranche avec l'aspect archaïque du procès de fabrication. En lisière de forêts collinéennes (environ 250 mètres d'altitude), on accumule sur une aire dégagée les branches et les troncs abattus en ménageant une cheminée centrale. Recouvert de mottes de gazon retournées et humidifiées, mettant plusieurs jours à se consumer entièrement, un four observé a donné près de deux tonnes de charbon (des témoins ont parlé de fours « d'autrefois » produisant jusqu'à dix tonnes). Si dans les années 1940-1950 le charbonnier passait une sorte de contrat oral avec le maître des bois qu'il exploitait, les travailleurs actuels bénéficient de la tolérance des propriétaires de la zone où ils officient, les domaines ruraux communs n'existant plus depuis la fin du 19^e siècle ; si les jeunes pratiquent divers espaces, dont la ville, les plus anciens peuvent avoir un mode de vie véritablement forestier, fait de très rares visites en ville, faisant appel à la solidarité de voisins motorisés pour acquérir les denrées que la campagne ne leur fournit pas.
- 11 Dans le corpus colonial montevidéen, onze documents permettent d'appréhender le monde du charbon à la fin du 18^e siècle. Sans qu'il soit exclu que les charbonniers aient pratiqué d'autres activités, il semble établi qu'on leur reconnaît un métier stable. Le terme même de *carbonero*, repris dans tous les documents, désigne sans besoin de précision un homme vivant de cette production. Eux-mêmes insistent sur la spécificité de leur métier. L'un d'entre eux, Pablo Hechano, demande en 1803 une autorisation de travailler (*licencia*) en se présentant comme « ayant la charbonnerie pour métier » ¹¹. Une autre demande réalisée en 1805 est formulée de la même façon ¹². Les modes de travail sont divers : exploitation en petits groupes (deux ou trois personnes), mais surtout travail solitaire. En témoignent les demandes de *licencias*, qui sont toujours le fait que d'un seul homme, et les textes qui intiment l'ordre aux juges locaux d'attribuer nominale un espace d'activité à un charbonnier, « dans des limites connues, sans porter préjudice à un autre charbonnier » ¹³. Un seul document signale d'autres types de mode de travail : il y est stipulé que l'on accorde à D.J. Barredo un espace de coupe de bois pour charbonner, « proportionné au numéro d'ouvriers et d'aides qu'il destinera au travail » ¹⁴. Mais le travail individuel n'empêche pas qu'ils constituent un groupe parfaitement identifié et qui parfois agit comme tel. Alliés aux *leñateros* (bûcherons), seize charbonniers des abords des rivières de « San José, Santa Lucía, et autres parages de la juridiction de Montevideo » ¹⁵, déposent en 1802 une plainte au *Cabildo* de la ville. Ils s'y plaignent que leur ayant-droit collectif, un homme chargé de charroyer et de vendre dans la cité les produits de leur travail, se soit vu interdit d'exercer ses fonctions : cette situation regrettable leur poserait des problèmes de perte de journées de travail pour aller vendre eux-mêmes leurs produits. Ce document présente donc une partie des charbonniers

comme un groupe organisé corporativement, mais où le travail est le fait d'hommes seuls qui ne peuvent que difficilement s'absenter de leur lieu d'exercice ¹⁶.

- 12 Cette plainte menée conjointement avec les *leñateros* ne signifie pas que les deux groupes se confondent, même s'il n'est pas exclu que certaines personnes aient pratiqué les deux « métiers » au cours de leur vie. Dans ce même document, les plaignants prennent bien soin de distinguer leurs situations respectives. Mais ces deux ensembles de travailleurs partagent comme particularité de conformer un ensemble humain dont la forêt (le cœur et la frange directement extérieure aux lisières) constitue un cadre de vie permanent. Cette appartenance forestière est cependant fragile et liée au travail. Les bûcherons agitent en effet le danger de ne plus pouvoir « se maintenir à travailler dans les forêts » si leur intermédiaire avec la ville ne peut plus remplir ses fonctions. Le monde de la prairie et ses petits emplois ruraux constitue donc certainement l'horizon potentiel de vie pour le charbonnier et le bûcheron au « chômage » ou en fin de vie.

Un pied dedans, un pied dehors : les groupes de l'entre-deux

- 13 Comparativement à la Pampa de Buenos-Aires, qui ne possède de ressources boisées que sur ses marges (forêts semi-inondables du delta du Paraná, forêts à *Prosopis* du sud et de l'ouest), les campos uruguayens se singularisent par la coexistence permanente de « filons » forestiers et de grands espaces de prairie. L'essentiel des groupes humains de la région fait donc appel aux deux milieux.
- 14 Parmi eux se trouvent les fournisseurs de la ville en bois et chaux. Deux textes évoquent les bateliers de la rivière du Santa Lucía, *lancheros* ou *barqueros*, qui assurent le « trafic du Río », c'est à dire l'approvisionnement en bois des navires mouillant en rade de Montevideo, ainsi que celui de la ville en bois de feu. Par l'estuaire, les forêts du Santa Lucía ne sont qu'à 25 kilomètres du port. Le schéma d'approvisionnement est ici similaire à celui de Buenos-Aires par des bateliers qui exploitent le delta du Paraná, mais à une échelle bien moindre ¹⁷. Mariluz Urquijo signale à ce titre que, bien que l'usage des forêts soit légalement commun à tous les sujets espagnols, Buenos-Aires réservait la coupe de bois à ses seuls *vecinos* (habitants). La ville exigeait ainsi des marins de passage qu'ils paient le bois qu'ils acquerraient mais ne pouvaient couper eux-mêmes. Cette pratique, dont on trouve confirmation dans les droits « d'ancrage et de bois » ¹⁸ que devaient acquitter les navires, a dû être connue aussi à Montevideo. Il est vraisemblable que les bateliers étaient aussi bûcherons, établissant un campement temporaire dans la large galerie forestière du Santa Lucía, et qu'ils revenaient une fois la barque chargée. On peut penser que dans leur cas, l'exploitation était le fait de groupes d'hommes. Les entrepreneurs de la chaux constituent un groupe réduit, mais d'une importance capitale. Les forêts sont la condition même de leur activité, le bois étant nécessaire à la cuisson de la pierre à chaux. Ces hommes sont puissants : l'un d'entre eux détient le monopole de la fourniture de la ville en chaux pour les œuvres de fortification. Il possède par ailleurs une charge militaire dans la ville de Maldonado.
- 15 Les plus nombreux de ces hommes de l'entre-deux sont cependant des ruraux au sens strict, éleveurs et agriculteurs, *hacendados* et *labradores*. Ils composent le groupe des *vecinos* ruraux, habitants propriétaires d'une terre, d'un troupeau, ou des deux à la fois. Douze textes sur les 31 du corpus concernent ces deux groupes. Tous ont un besoin important de bois d'œuvre et de feu pour diverses raisons. Les éleveurs, pour ériger leurs corrals, cercles de hauts piquets dans lesquels on rassemble les troupeaux. Ce groupe

semble avoir été le premier à cultiver des arbres et à gérer des « plantations » mêlées d'espèces spontanées ¹⁹.

- 16 Plusieurs documents évoquent des cas de bois « plantés et cultivés par les hacendados » ²⁰. L'un d'eux cite même un cas de bois clôturé et entouré d'un fossé. Il est probable que ces bois aient été composés essentiellement de saules indigènes *Salix humboldtiana* appréciés pour leur rapide croissance et leur souplesse idéale pour la construction des maisons. Les agriculteurs ont eux aussi besoin de bois de clôture pour protéger du bétail errant leurs *sementeras* (surfaces emblavées), créer des espaces fermés pour battre le blé ²¹. La galerie forestière permet, dans ce pays aux vastes étendues ouvertes, l'alimentation, la sécurisation des activités, en bref, la fixation de nombreuses familles rurales. L'inquiétude exprimée par un groupe de *vecinos* contre les atteintes aux forêts de leur région (zone du Solis Grande) résume leurs usages forestiers : en détruisant la forêt, les fabricants de chaux empêchent « [...] que les *vecinos* puissent couper le bois nécessaire à l'alimentation de leurs familles et le bénéfice de leurs maisons, corrals et clôtures, de leurs semis : qui sont si nécessaires à leur protection ».

Ceux du dehors : les « villes »

- 17 Les grands consommateurs de bois, et à ce titre acteurs fondamentaux de l'évolution des formations boisées de la région, sont les centres de peuplement. Au début du 19^e siècle, la juridiction de Montevideo, territoire large de 170 kilomètres et long de 120, dépasse à peine les 20 000 habitants ²². La moitié d'entre eux vivent dans la « capitale ». Le reste se partage entre de petits centres (Canelones, San José, Santa Lucía, Pando, Minas...) et la campagne.
- 18 Une des grandes affaires des autorités est l'approvisionnement local en bois et en charbon. Cet aspect a déjà été évoqué à propos des bateliers du Santa Lucía. Pour la place-forte de Montevideo, on procède environ tous les trois ans à la vente aux enchères de la charge de fournisseur de charbon ²³. Durant la période étudiée, on a trace de la remise en vente de cet *asiento* du charbon en 1786, 1793 et 1796. Plus largement, aucune « agglomération » ne peut se passer de bois pour ses « usages et besoins », ainsi que le rappelle le Procurador Sindico General en 1802 ²⁴. Les nécessités sont diverses, de la clôture des jardins au bois de chauffe en passant par l'alimentation des fours des boulangers et des forgerons.

Des champs conflictuels simples... en apparence

- 19 Il est possible de définir le champ conflictuel comme l'ensemble des positions sur un thème prêtant à controverse, positions structurées par quelques notions-clés qui justifient ou qui déterminent les actions des différents acteurs en présence. Dans la situation qui nous intéresse, deux champs épuisent l'essentiel de la conflictualité. D'une part surgit la question de l'utilisation excessive des forêts, menant à leur disparition ou à une dégradation les rendant sans intérêt pour les activités agraires (huit documents). D'autre part, l'accaparement des forêts par certains, contre ce que stipulent les Lois des Indes (la communauté de leur usage), apparaît comme une source de tension essentielle (sept documents). La particularité de cette situation, c'est que les deux champs sont structurés par la même notion, fondamentale, de « bien public » et de « communauté ». Il ne faudrait pas conclure de cette apparente simplicité que la conflictualité liée à la forêt

se réduit à des termes simples : elle est de fait étonnamment diverse pour une région de prairie. Elle signale des évolutions qui concernent l'ensemble de la région de l'estuaire de la Plata et de ses milieux, un bouleversement foncier ainsi que des recompositions sociales.

« Désordre » en sous-bois : les plaintes contre la coupe excessive

- 20 L'expression du conflit est d'abord une question de vocabulaire de la violence. Les termes employés dessinent une opposition simple, celle des habitants des campagnes contre les *montaraces*. Les coupeurs de bois, qu'ils soient *carboneros*, *leñateros* ou *caleros*, semblent se gagner l'animosité générale et sont désignés comme les principaux responsables d'une diminution drastique des ressources forestières.
- 21 En 1808, un habitant de la campagne (*vecino*) explique au gouverneur que lui et ses semblables ont « de tout temps » développé les forêts²⁵, entre autres moyens en « intentant des procès contre les *enemis* de [l']existence » de celles-ci (nous soulignons). Il dénonce la « haine positive » envers les forêts de la région. Dans un document de 1809, d'autres *vecinos* du *partido* de Chamizo se repentent d'avoir toléré la présence de quelques charbonniers dans les forêts bordant leurs propriétés, et ce depuis 1797... : « l'expérience », disent-ils, leur a fait voir qu'ils n'auraient pu « consentir » à la présence d'« ennemis plus cruels à nos véritables intérêts ». Ils accusent les charbonniers de détruire les forêts et réclament au gouverneur leur expulsion. Dans le même document, le *Sindico Procurador General*, personnage chargé de mener une sorte d'enquête suite à cette plainte, abonde dans les mêmes termes au sujet des charbonniers, évoquant le « désordre » introduit par les fabriques de charbon dans les « petites forêts dont la nature a bien voulu faire grâce à ces territoires ». La dureté contenue dans cette remarque d'apparence anodine de la part d'un représentant de l'autorité est renforcée plus loin par une remarque à propos des effets des coupes réalisées par ceux qui prennent le rôle d'accusés. Les conséquences de ces coupes, présentées comme néfastes, représentent une « vérité si notoire que même les misérables esclaves l'ont déjà comprise ». Il faut mesurer la force et la violence de cette formule dans une société coloniale pratiquant l'esclavage : raillant et rabaissant ainsi l'esprit de qui ne comprendrait pas la gravité de la situation, elle constitue aussi bien une critique voilée à ceux qui ne prennent pas de mesure pour y remédier qu'une marque du mépris dans lequel on tenait les charbonniers.
- 22 Cette violence accusatoire s'accompagne en fait d'une dénonciation plus générale du comportement de ces mêmes travailleurs de la forêt. En 1804, un *Juez Comisionado* de la rivière du Soldado et de Casupà, Nicolàs Gadea, accuse une troupe de bûcherons relevant d'un fabricant de chaux d'avoir tué trois bovins ne leur appartenant pas : il souligne que cette action fait partie des « abus fréquents des fabricants de chaux ». Cette opinion est partagée par le gouverneur, Ruiz Huidobro, qui, dans un décret de 1805 intimant l'ordre aux charbonniers de s'éloigner de la *Villa* de San José, souligne qu'outre le respect des lois qui règlent la coupe d'arbres, ils doivent s'abstenir de voler le bétail des propriétaires des terrains adjacents, et éviter les « torts qu'ils ont l'habitude de causer »²⁶. Dans la bouche de certains, l'assimilation des travailleurs de la forêt à une classe dangereuse est donc une évidence.
- 23 C'est par l'argument juridique que l'on justifie l'accusation portée contre les « montaraces ». Un texte, l'Ordonnance royale des intendants, par son article 59, établit des règles simples : les arbres ne doivent être coupés que lors des mois d'hiver (mai à août

ici), et l'on doit systématiquement laisser le tronc avec une fourche et une branche à chaque extrémité de la fourche (*horqueta y pendón*). En accord avec cette législation, les autorisations de coupe accordées aux charbonniers stipulent toujours, comme ce texte du 21 juillet 1803, que le bûcheronnage devra se réaliser « durant les mois et selon les modalités prévues par les Actes de bon Gouvernement »²⁷. De toute évidence, ceci ne suffit pas à contenir les abus : la simple répétition des plaintes tout au long des 31 années que recouvre le corpus en témoigne. Le *Cabildo* ne dit point autre chose en mars 1809 lorsqu'il rappelle au gouverneur que ses « prédécesseurs, et particulièrement Don José Bustamante y Guerra, ont délivré de façon très répétée des ordres et pris des mesures innombrables afin de contenir ces désordres ; mais aucune disposition n'a été suffisante pour les empêcher »²⁸.

- 24 Ce « désordre » provient d'une coupe perçue comme excessive. Les charbonniers ont, selon divers documents, l'habitude de couper les arbres « à la face de la terre » (à ras du sol) et n'hésiteraient pas à arracher toute la souche des arbres, selon une technique encore en vigueur au 20^e siècle²⁹. « Cette franchise avec laquelle tout un chacun a coupé les arbres comme bon lui semble », franchise menant en certains endroits à une disparition définitive des couverts arborescents, est à l'origine de fortes tensions. Mais ce champ n'épuise pas loin s'en faut toute la conflictualité liée aux galeries forestières. Les cas évoqués constituent des excès par rapport à une législation bien établie. Le second champ conflictuel d'importance s'articule autour d'une véritable controverse législative.

Les tensions liées à l'interprétation de la loi

- 25 La principale originalité paysagère des terres situées à l'est du fleuve Uruguay, par rapport à la Pampa de Buenos-Aires, est de présenter de vastes étendues herbeuses sillonnées par un dense réseau de galeries forestières. Cette différence avec la grande plaine sans arbres a de profondes conséquences agronomiques : les forêts constituent une ressource essentielle à la mise en valeur du territoire par les éleveurs (*Hacendados*) et les agriculteurs (*Labradores*)³⁰. Les premiers peuvent, du côté uruguayen, construire des corrals où garder leur troupeau durant la nuit, évitant ainsi le dur labeur de ceux qui, en l'absence de tout équipement pastoral, doivent chaque jour aller compter et rassembler leurs bêtes éparpillées dans la campagne. Les seconds ont, grâce au bois, la possibilité de clôturer leurs emblavures (*semenciers*) et de protéger la récolte contre le bétail errant. Les galeries forestières, véritable armature péri-productive d'un territoire de l'herbe, sont donc convoitées par tous.
- 26 On comprend alors qu'au cœur de la moitié des conflits se trouve interrogé le statut foncier des *montes*. Si les Lois des Indes établissent la communauté d'usage de ces mêmes *montes*, nombreux sont les propriétaires terriens qui, à ce tournant du 18^e siècle, tentent de s'arroger un droit exclusif sur leur exploitation. Signe que les temps sont à une mise en question de certaines lois, un vif débat transparaît dans les documents.
- 27 D'une part l'on se plaint de la « prétention des *Hacendados* de rendre exclusives les coupes [de bois] », à l'instar du Gouvernement en 1802³¹ ; le *Sindico General Procurador* d'un district éloigné de Montevideo fustige nommément deux propriétaires la même année : leur volonté d'interdire à leurs voisins le droit de couper du bois dans les forêts qui bordent leurs terres constitue « une véritable usurpation de ce qui ne leur appartient pas »³². De rares évocations laissent à entendre que l'on joint souvent le geste à la parole dans ce type de conflits, tel ce propriétaire accusé par un charbonnier d'avoir confisqué le

produit de son travail³³. Certains indices laissent à penser que, si ces signes d'un accaparement privé des *montes* ne sont pas nouveaux, le mouvement s'amplifie dans les années 1790-1800. Un témoin cité au cours d'un litige, en 1802, n'affirme-t-il pas qu'il y a « peu de temps » que l'on assiste à de tels excès dans le secteur du fleuve Santa Lucía ?³⁴

- 28 Mais preuve que l'argument législatif ne porte plus vraiment, on rappelle en permanence la loi de communauté d'usage des *montes*, comme une façon de conjurer une réalité où elle n'est plus respectée. Les petites gens la citent implicitement ou clairement durant les procès dans lesquels ils sont impliqués³⁵ ; lors d'un procès en 1802³⁶, le Cabildo rappelle qu'elle est nommément citée dans le livre de la fondation de la ville daté de 1728.
- 29 Les accusés n'opposent qu'un seul véritable argument aux parties adverses : ils « protègent » et « développent » (*fomentan*) les *montes*. Il est avéré que lorsqu'un propriétaire entretenait un espace arboré, voire plantait quelques individus, cet espace était considéré comme d'usage privé. Un embryon de « sylviculture » a vraisemblablement pris corps peu après la colonisation du sud de l'Uruguay actuel, avec pour arbre favori le saule créole *Salix humboldtiana*. Cet argument semble porter dans plusieurs procès³⁷, mais on peut légitimement penser qu'il a parfois été invoqué pour justifier les prises de possession illégales. Les *vecinos* du Solis Gande dénoncent en ces termes un propriétaire ayant gagné un procès par ce biais : « [...] non content le susdit Don Manuel Tordillo de la teneur de la première partie de l'acte selon laquelle on déclare en sa faveur rien moins que [la propriété d'une île boisée], il réclame [comme sienne] la seconde [île], en se fondant pour se faire sur des raisons purement exagérées [...] ».
- 30 La conflictualité ainsi mise en évidence ne se résout cependant pas à ce double champ. Elle traduit de fait de complexes évolutions sociales et territoriales qui, au début du 19^e siècle, remodelent la région de Montevideo.

Les facteurs des conflits... ou l'arbre qui cache la prairie

- 31 Signalons en préambule qu'il est nécessaire de ne pas surestimer la conflictualité de ce moment historique. Le corpus étudié y invite, certes, de par sa nature même; mais combien de cas, réglés à l'amiable ou sans recours aux autorités, ont-ils échappé à toute mise en document ? Cela établi, il reste évident que des évolutions importantes sont à l'œuvre, expliquant les tensions observées. Vers 1800, dans le sud de l'Uruguay actuel, une raréfaction croissante de la ressource-bois semble se conjuguer à l'affirmation d'un esprit libéral justifiant l'appropriation privée des *montes*. Ces deux facteurs majeurs sont cependant insuffisants à l'heure de démêler la complexité et l'enjeux de ces affaires : l'attitude des autorités, ainsi que la dimension territoriale des litiges permettent d'approfondir l'analyse.

À l'origine des litiges... le seul manque de bois ?

- 32 C'est une longue litanie de plaintes que donne à entendre la série de documents échelonnés de 1795 à 1811 : le bois vient à manquer dans la région. Les zones de peuplement espagnol, jeunes d'environ 80 années, peuvent encore se fournir pour le feu, mais peinent à trouver de quoi bien charbonner ou de quoi réaliser des constructions rurales³⁸. Dès 1795, un charbonnier s'excuse d'exercer dans le secteur de l'Arroyo

Pereyra... il ne « possède pas [...] d'autre parage avec abondance de bois »³⁹. La virulence du procès qui oppose, quatre ans durant, des entrepreneurs de la chaux à des habitants de la zone du fleuve Solis, exprime aussi ce manque de bois. Les 199 pages de ce dossier (le plus volumineux du corpus) indiquent qu'il doit rester bien peu de formations boisées dans les environs pour que l'on investisse tant de temps à lutter pour y avoir accès. Bref, tout se résume à la phrase du gouverneur de la ville en 1802, qui évoque l'« extraordinaire [...] manque qui s'est fait sentir depuis quelques temps en bois et charbon »⁴⁰. Les acteurs de l'époque ne manquent pas de rappeler les raisons de cette raréfaction : les *montes*, trop souvent coupés, n'offrent plus la même qualité de bois par unité de surface ; la population a augmenté, que ce soit à Montevideo ou dans les *pueblos* voisins, et la consommation de produits ligneux avec elle. Mais un autre argument revient dans la bouche de ces mêmes acteurs : la rareté a aussi pour cause l'accapement privé des galeries forestières par les propriétaires terriens.

La communauté d'usage des *montes* : une idée qui ne va plus de soi

- 33 Certaines pratiques justifiaient, dans le cadre des Lois des Indes, un usage « exclusif » des *montes*, telle la plantation, comme nous avons pu le voir. Dans certains dossiers il apparaît que cet usage sert de justificatif à un véritable accapement. Les motivations profondes de celui-ci traduisent une évolution des mentalités coloniales qui n'est pas le propre des seuls rio-platéens : la communauté d'usage de la terre souffre de sévères coups de boutoir sur tout le continent. L'opposition aux lois qui instaurent cette communauté⁴¹ existe, certes, depuis leur promulgation sur le continent au 15^e siècle ; elle acquiert cependant une grande force à la fin du 18^e siècle, qui conduit à la progressive disparition de la communauté d'usage au 19^e siècle⁴². Certains *vecinos*, accusés d'accapement au nom de ces textes fondateurs, délaissent tout argument législatif : le gouvernement leur aurait confié à chacun une aire boisée d'usage « exclusif », de façon à ce qu'il « prennent tout intérêt plus immédiat à veiller sur [son développement] »⁴³. Ce qui ressemble fort à une privatisation de fait aurait, selon eux, « sauvé les *montes* de leur entière ruine ».
- 34 À ce tournant du siècle, les deux voies justifiant la « privatisation »⁴⁴ des *montes* sont déjà bien établies. Il s'agit tout d'abord de préserver le bien en le soustrayant au « public ». Ce « public » représente aux yeux des propriétaires terriens les petites gens qui dépendent des galeries forestières pour subsister, la « destruction » de ces dernières étant perçue comme « le fait de gens sans propriétés (*haciendas*) »⁴⁵. La deuxième voie n'est pas explicitement formulée : elle répond à la simple volonté d'une jouissance privée d'un bien qui peut devenir lucratif. Le cas de l'*hacendado* Tordillo⁴⁶ en est emblématique. Il est accusé en 1802 d'interdire l'accès aux bois bordant sa propriété, non pour protéger des arbres par lui plantés (argument qu'il avance), mais afin de louer à des fabricants de chaux le droit de coupe du bois.
- 35 S'il est avéré que c'est à une tendance continentale et européenne que peut être liée cette justification idéologique, il n'est pas exclu que la raréfaction locale de la ressource ait accentué ce mouvement : le prix d'un charbon et d'un bois de moins en moins abondants venant à augmenter, il devenait intéressant de s'assurer l'exclusivité des moyens de leur production. La privatisation des *montes* constituait la procédure la plus simple pour ce faire.

Une autorité en porte-à-faux

- 36 Les raisons de la position « hésitante »⁴⁷ des autorités vis-à-vis de la question des montes sont en grande partie imputables aux délicates combinaisons qu'elles doivent établir entre trois éléments. Leur fonction première est de faire respecter la loi, celle-là même qui impose de lourdes restrictions à la coupe de bois. Elles se doivent en outre d'assurer l'approvisionnement de la Place-Forte de Montevideo avant-poste citadin face à l'Empire portugais en bois, charbon et chaux, trois produits qui supposent une consommation d'espace forestier. Enfin, elles doivent composer avec les grands propriétaires-éleveurs, véritables maîtres en leurs terres.
- 37 Le rôle de garant de la législation « indienne » se lit dans les divers documents où le gouvernement et les autorités subalternes (Sindico General Procurador) rappellent nommément les textes en vigueur⁴⁸. Les dossiers traitant de l'octroi de permis à des charbonniers et la précision de certaines de ces « licences » quant aux conditions d'exercice du charbonnage⁴⁹ en sont autant de témoignages.
- 38 C'est malgré tout la fonction de régulation des conflits qui transparaît le plus, notamment à travers plusieurs cas où doivent être ménagés les divers acteurs liés aux galeries forestières. À titre d'exemple, ce litige opposant en 1804 un juge local à des entrepreneurs de la chaux accusés de dévaster une forêt dans la région de Minas. Le gouverneur finit par admettre les torts des seconds, exige d'eux qu'ils paient une amende, mais ordonne qu'on leur attribue une zone où il puissent continuer à travailler. Il s'avère que ces entrepreneurs détiennent le monopole de la fourniture en chaux de Montevideo. Leur interdire toute coupe de bois revenait à menacer le bon approvisionnement de la ville. Au prix de la raréfaction de la ressource, le gouvernement semble donc choisir de favoriser une activité au statut de quasi « service public »⁵⁰, tout en gardant des apparences de garant des lois. C'est cette même fonction de service au profit de la ville qui explique sans doute que l'on ne poursuit guère violemment les charbonniers et les bûcherons qui alimentent la capitale, et ce malgré des plaintes nombreuses et répétées.

Bois et activités rurales : les enjeux territoriaux des conflits forestiers

- 39 L'apport fondamental de ce corpus documentaire provient essentiellement, selon nous, du fait qu'il met en exergue une dimension cachée de la conflictualité forestière : son caractère territorial. Bien que marginales en termes de superficies, les galeries forestières apparaissent comme des éléments structurants fondamentaux d'un territoire à dominante herbacée. Au-delà de simples questions de disponibilité de la ressource, c'est à une recomposition territoriale et sociale due à la conjonction des processus étudiés dans les paragraphes précédents que nous semblons assister vers 1800 dans la région de Montevideo.
- 40 Un document essentiel⁵¹ expose longuement pourquoi le bois est nécessaire au développement agricole et pastoral du territoire. Les éleveurs doivent disposer de bois de bonne qualité pour construire leurs *corrals*, ces enclos qui structurent le territoire pastoral en évitant une trop grande dispersion du bétail. De même, les agriculteurs doivent enclore leurs emblavures. La nécessité de changer de lieux de culture régulièrement exige que l'on dispose de bois pour construire des barrières mobiles, et la

disparition de la ressource forestière rend donc ces deux activités mais surtout la seconde très vulnérables.

- 41 Ce même document souligne aussi la précarité de la situation des agriculteurs les plus proches de Montevideo (donc de la zone où les galeries forestières ont été le plus entamées). Les zones d'agriculture auraient migré loin de la capitale en raison de l'impossibilité de protéger par la clôture les surfaces plantées⁵². Le manque de bois pousserait les *vecinos* à aller chercher le précieux bien dans les galeries encore « vierges » du centre de l'actuel Uruguay (Río Yi), situé à 120 kilomètres de Montevideo. « Ne pouvant pas compenser le coût du transport de bois sur de longues distances pour conserver leurs clôtures », les personnes concernées durent soit changer de type de production, soit émigrer plus loin. Les auteurs précisent même comment s'opère le changement en fonction du statut des producteurs : les propriétaires sont ceux qui changent de production, les fermiers émigrent.
- 42 Les conséquences d'une telle évolution sont doubles pour le territoire concerné. L'équilibre entre grandes productions est bouleversé : l'agriculture cèderait la place à l'élevage, moins dépendant du bois. La composition sociale du groupe des éleveurs semble elle aussi évoluer, au profit des plus riches. Les bénéficiaires de cette recomposition sont en effet ces hommes « puissants » (*pudientes*) que dénonce un témoin éleveur de bétail en 1802⁵³. Comme le signale Esteban Campal⁵⁴, la nécessité de posséder un *corral* était beaucoup plus criante pour les petits éleveurs que pour les grands. Ces derniers, ayant reçu en *merced* (don royal) de vastes terres, s'approprièrent le bétail d'autrui s'introduisant sur leur domaine. L'impossibilité de maintenir leur parc d'enclos rendait donc les petits éleveurs extrêmement vulnérables à la perte d'animaux : la peur de devoir abandonner champs et pâtures par l'impossibilité d'accéder aux forêts se lit effectivement, dès 1802, dans une plainte établie par des *vecinos* à l'encontre d'un riche propriétaire.
- 43 Les *montes* auraient donc conditionné en partie la répartition géographique des activités non forestières, dans leur dimension productive et sociale. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que de découvrir des formations arborescentes marginales constituer une véritable armature dont dépend l'activité des terres en herbe.

NOTES

1. Jean DEMANGEOT, *Les milieux naturels du globe*, collection U géographie, Paris, Librairie Armand Colin, 1998 (7^e édition), 337 p.
2. *Cabildo* : ce terme désigne à la fois l'ensemble des citoyens habilités à se prononcer sur les affaires de la cité dans l'Amérique hispanique, et le bâtiment qui les abrite ; il serait un équivalent de l'Hôtel de ville français.
3. Acuerdos del Extinguido Cabildo de Buenos-Aires, Archivo General de la Nación Argentina, Buenos-Aires.
4. Secretaría de Hacienda y Gobierno (SHG), Archivo General de la Nación, Montevideo.

5. Mariluz URQUIJO, *El régimen de la tierra en el Derecho Indian*, Buenos-Aires, Ediciones Perrot, 1978 (2^e édition augmentée).
6. Juan Carlos GARAVAGLIA, *Les hommes de la Pampa. Une histoire agraire de la campagne de Buenos-Aires (1700-1830)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, 465 p. ; Jorge GELMÁN, « Producción campesina y estancias en el Río de la Plata colonial. La región de Colonia a fines del siglo XVII », dans *Boletín del instituto de Historia Argentina y Americana « Dr. Emilio Ravignani »*, Buenos Aires, 3^e série, 2^e semestre (6), 1992, pp. 41-65.
7. Lois 5, 7, 8, Titre 17, Livre 4 de la *Recopilación de Leyes de los Reynos de las Indias*, Madrid, Ediciones del Consejo de la Hispanidad, 1943.
8. Mariluz URQUIJO, *El régimen de la tierra...*, ouv. cité.
9. Pierre GAUTREAU, *Pour une approche de la marginalité biogéographique. Dynamiques, usages et perceptions des formations arborescentes uruguayennes, 16^e-20^e siècle*, Mémoire de DEA sous la direction de Paul Arnould, Université Paris I, 2003, 83 f^o ; Pierre GAUTREAU, « La forêt marginale ou la mémoire d'un territoire de prairie. L'appropriation sociale du milieu dans la région de Montevideo (actuel Uruguay) vers 1800 », Contribution au colloque international des 16-17 octobre 2003 : *La forêt, enjeux comparés d'appropriation, de gestion et d'exploitation dans les politiques environnementales et le contexte d'urbanisation généralisé*, Poitiers, Laboratoire ICOTEM, Université de Poitiers.
10. Enquêtes dans le département de Treinta-y-Tres au cours du mois de mai 2002 et avril 2003, auprès d'un couple de personnes âgées de 70 ans, avec une longue pratique de la carbonisation, ainsi qu'avec un jeune homme de 20 ans ayant réalisé seul deux fours.
11. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 65-139. Les notations de ce type signifient : Archives de l'Archivo General de la Nación de Montevideo, Section Secretaría de Hacienda y Gobierno, caisse n^o 65, liasse n^o 139.
12. *Ibidem*, Caj. 80-153.
13. *Ibidem*, Caj. 65-139.
14. *Ibidem*, Caj. 74-173.
15. *Ibidem*, Caj. 54-92.
16. Ce document apporte par ailleurs la preuve de la pénibilité du travail en question ; les charbonniers devaient à l'évidence travailler sans discontinuer pour survivre : à preuve leur mécontentement face à une situation qui peut leur faire perdre de précieuses heures de labeur.
17. Textes de l'Archivo General de la Nación Argentina, Actas del Extinguido Cabildo : S2-T2, p497/S2-T7, p95/S3-T2, p604.
18. Archivo General de la Nación argentina.
19. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 51-32.
20. *Ibidem*, Caj. 86-38. « [...] con el justo fin de preparar los corrales para la trilla del trigo que tengo en pie, proximo à segar, me dirigi al Monte del mismo partido a cortar las varas que son precisas [...] ».
21. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 51-32.
22. Juan RIAL et Jaime KLACZKO, *Uruguay : el país urbano*, Montevideo, Ediciones de la Banda Oriental, CLACSO, Comisión de desarrollo urbano y regional, 1981, 141 p.
23. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 36-20. et Archivo General de la Nación Argentina, Guerra y Marina, leg. 20-exp. 19 ; leg. 10, exp. 29.
24. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 51-32.
25. « [...] habiendo mis combecinos llegado à conocer la utilidad e importancia de los plantios, han procurado en todos los tiempos fomentar los montes [...] ».

26. « [...] sea con las cualidades de no hacer daños, ni perjudicar à los propietarios de los terrenos en robos de sus ganados, ni esos males que suelen causar [...] ».
27. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 65-139.
28. *Ibidem*, Caj. 54-87.
29. Certains secteurs de la basse vallée du Santa Lucia (Départements de Montevideo et Canelones) présentent actuellement les traces de vastes opérations de dessouchage en zones sableuses. Une troupe de charbonniers (polonais, russes et peut-être ukrainiens) ayant pratiqué cette technique dans les années 1930 est aujourd'hui encore citée par les vieilles personnes (Enquête rurale en collaboration avec Federico Lòpez, conservateur au musée d'archéologie de Canelones).
30. Des incertitudes subsistent quant à la réalité exacte que recouvre chacun de ces deux termes.
31. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 54-87.
32. *Ibidem*, Caj. 51-32.
33. *Ibidem*, Caj. 2-13.
34. *Ibidem*, Caj. 54-87.
35. *Ibidem*, Caj. 2-13 ; Caj. 51-32 ; Caj. 65-139 ; Caj. 70-85 ; Caj. 70-94 ; Caj. 86-38 ; Caj. 88-21 ; Caj. 91-29 ; Caj. 99-116.
36. *Ibidem*, Caj. 51-32.
37. *Idem*, et Caj. 88-21.
38. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 91-29.
39. *Ibidem*, Caj. 2-13.
40. *Ibidem*, Caj. 54-87.
41. Provision Royale de 1541, reprise dans la Compilation des Indes, 1680.
42. Mariluz URQUIJO. *El régimen de la tierra...*, ouv. cité.
43. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 88-21.
44. « Privatisation » est ici utilisé comme synonyme d'« usage privatif ».
45. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 99-116. (1811).
46. *Ibidem*, Caj. 51-32.
47. Mariluz URQUIJO. *El régimen de la tierra...*, ouv. cité.
48. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 51-32, Caj. 86-38.
49. Un permis détaille ainsi les dates où l'on pourra couper le bois, l'endroit précis où le charbonnier pourra construire sa hutte, les personnes chargées de contrôler son travail, et enjoint les autorités subalternes à lui délimiter précisément la zone qui lui est attribuée. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 65-139.
50. Le terme utilisé dans les documents est « service du public » (Servicio del Publico).
51. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 91-29.
52. « Los unicos montes que tubieron los campos de Montevideo fueron los de el rio de Santa Lucia y sus ramos que los abrazan casi todos, y aquellos pocos arboles que mantenian los arroyos de Pando ; Solis Chico y Grande. Quando estos ultimos mantenian algunas maderas que prestaban a los labradores la proporcion en formar y conservar sus cercados, el principal ramo de Labranza se hallaba a la parte del Sur de Canelones de los Cerrillos y Colorado hasta Solis Chico. Arruinados ya los montes de Santa Lucia hasta el paso nombrado de los Soldados, los labradores del Colorado, Miguelete y Arroyo de Toledo no pudiendo reportar el coste de conducir maderas de largas distancias para conservar sus cercados y con ellos sus sembrados, tubieron que abandonar los unos sus sementeras de trigo, y los otros emigrar de los distritos de su residencia y trasladarse a los de Santa Lucia, San José, San Ramon, Vejiga, Tala y otros lugares ».

53. Arch. Gen. Nación, Sec. Hacienda y Gobierno, Caj. 54-87.

54. Esteban CAMPAL, *Hombres, Tierras y Ganados*, Montevideo, Bolsilibros Arca, 1967, 107 p. (pp. 64-65).

55. Voir les débats de la Commission de formulation du Code rural, en 1879. De longs paragraphes sont dédiés à la justification de la « privatisation », preuve qu'elle n'allait pas encore totalement de soi. *Código rural reformado de la República Oriental del Uruguay*, Montevideo, Imprenta a vapor de *La Tribuna*, calle 25 de Mayo n° 142, 1879, 251 p.

RÉSUMÉS

La vaste région herbeuse du Rio de la Plata n'a pas été qu'un territoire d'élevage bovin, parcouru par les « gauchos », ces cavaliers que le mythe lie intimement à la Pampa. L'article explore un aspect encore méconnu du monde platéen entre le 18^e et le 19^e siècle, l'existence de groupes humains vivant de l'exploitation des très rares ressources forestières de la région de Montevideo. Le traitement de litiges relevant de problèmes forestiers permet, dans une perspective de biogéographie historique, d'émettre une série d'hypothèses quant au rôle social et à la configuration spatiale des galeries forestières de cette zone vers 1800. Au travers de l'analyse des conflits, se révèlent en effet les dynamiques territoriales de formations végétales marginales : véritables supports des activités pastorales et agricoles des secteurs de prairie, les conflits d'usages à leur sujet auraient conduit à une modification de l'organisation spatiale des activités rurales.

The Farmer, the Charcoal Burner, the Breeder and the Governor. An Approach of Forest Conflictuality in the Uruguayan Pampas around 1800

The vast grass-covered region of the Rio de la Plata has not been the exclusive territory of cattle and "gauchos", those mythic cowboys of the Pampas. This article tries to enlighten an unknown aspect of the Uruguayan society between the 18th and the 19th century, the existence of human groups living on the exploitation of the very scarce wood-resources of the Montevideo region. The analysis of the conflicts about those resources, in a historical bio geographic perspective, enables to set out some assumptions about the social and spatial place of forest galleries of this region around 1800. These marginal vegetal formations show peculiar territorial dynamics: being fundamental resources for the breeders and farmers of the prairie, their conflicting use would have led to an alteration of the spatial organization of rural activities.

INDEX

Index chronologique : XIX^e siècle